Journal on Developmental Disabilities
Le journal sur les handicaps du développement
JoDD
Volume 16, Number 3, 2010

Perceptions du personnel en milieu carcéral face aux détenus avec une déficience intellectuelle

Authors/Auteurs

Céline Mercier,[1]
Guillaume Ouellet[2]

[1] Centre de réadaptation Gabrielle-Major, Lisette-Dupras et de l'Ouest de Montréal, Lachine, QC

[2] Département de sociologie, Université de Montréal, Montréal QC

Correspondence

cmercier.crld@ssss.gouv.qc.ca

Keywords

intellectual disability,
criminal justice system,
prison,
detention,
staff perceptions

Mots clés

déficience intellectuelle,
système de justice pénal,
milieu carcéral,
détention,
perceptions

© Ontario Association on Developmental Disabilities

Résumé

Dans le cadre d'une recherche menée en milieu carcéral, il est apparu que les personnes reconnues comme ayant une déficience intellectuelle (DI) faisaient l'objet de distinctions marquées de la part du personnel. L'objectif de cet article est de rendre compte de ces distinctions dans les perceptions du personnel en milieu carcéral et de proposer quatre profils de détenus ayant une DI élaborés suivant une approche typologique. Quatre profils ont ainsi été identifiés : le « vulnérable », le « pensionnaire », l'« énervant » et le « dangereux ». Ces profils semblent jouer un rôle de balises dans le traitement des personnes avec une DI en milieu carcéral.

Abstract

In the context of a study carried out in prison, it was observed that persons known to have an intellectual disability (ID) were treated markedly differently by staff. This paper reports on the different perceptions held by prison staff and proposes four profiles of prisoners with an ID developed using a typological approach, including: the "vulnerable" prisoner, the "resident" prisoner, the "irritating" prisoner, and the "dangerous" prisoner. In the absence of any evaluation tools and decision-support mechanisms, these implicit profiles appeared to act as markers in the treatment of persons with ID in prison.

Dans la littérature spécialisée, les personnes avec une déficience intellectuelle (DI) en contact avec le système de justice pénal (SJP) sont généralement considérées comme un groupe homogène, à moins d'être qualifiées suivant le groupe d'âge ou le type de délits. Or, dans le cadre d'une recherche menée en milieu carcéral, il est apparu que les personnes reconnues comme ayant une DI faisaient l'objet de distinctions marquées de la part du personnel. L'objectif de cet article est de rendre compte de ces distinctions dans les perceptions du personnel carcéral.

État des connaissances

Les personnes ayant une DI en contact avec le SJP ont été décrites comme des « cas difficiles », « lourds », exigeant plus de temps et d'attention, en raison de leurs risques élevés de victimisation ou d'agression sur autrui (Denkowski & Denkowski, 1985; Endicott, 1991; Glaser & Deane, 1999;

Lindsay, Taylor, & Sturmey, 2004). Glaser et Deane (1999, p. 349[1]), rapportent que «le personnel avait des sentiments très ambivalents face à ce groupe difficile de prisonniers. Les nouveaux arrivants pouvaient être décrits comme étant « bornés », avec une mauvaise odeur et insignifiants », « complètement sans espoir », « de toute façon d'aucune valeur pour la société » et « avec toutes les caractéristiques d'un récidiviste ». Dans leurs relations avec les codétenus, les individus avec des limitations intellectuelles susciteraient peu de sympathie. Ils seraient souvent manipulés, abusés, sujets à l'exploitation sexuelle, à l'extorsion, utilisés pour l'exécution d'activités illicites, ridiculisés, incités à enfreindre les règles de la prison (Glaser & Deane, 1999; Petersilia, 1997). Ces caractéristiques entraînent des dispositions particulières, déplacement vers des secteurs à sécurité maximum, mise en isolement, par exemple (Kirby & Keon, 2006).

Par ailleurs, l'existence de sous-groupes dans les populations carcérales a déjà été documentée et deux typologies de détenus ont été établies. La typologie de Schrag (1961) (cité dans Vacheret & Lemire, 2007), réalisée à partir de questionnaires et d'entrevues auprès de détenus américains, distingue le *Square John*, le *Right Guy*, le *Politician*, l'*Outlaw* et le *Ding*. Le *Square John* se caractérise par une criminalité accidentelle. En détention, il participe aux divers programmes et entretient des liens étroits avec le personnel tout en évitant le contact avec ses codétenus. Le *Right Guy* a une carrière criminelle bien établie, ce qui lui octroie le respect des autres détenus et un statut particulier au sein de la prison. Se réhabiliter ne fait pas partie de ses objectifs. Le *Politician* pratique une criminalité sophistiquée (ex. : fraude ou recel). Habile manipulateur, il développe des liens utilitaires avec ses codétenus et le personnel. L'*Outlaw,* généralement un jeune délinquant, se montre impulsif et imprévisible. Il fait usage de la violence et inspire la méfiance. Il rejette en bloc les programmes de réhabilitation et le personnel de détention. Enfin, le *Ding* est décrit comme ayant une criminalité atypique (ex. : délinquance sexuelle). Il est non violent, marginal et souvent mis à l'écart à la fois par le personnel et les codétenus. Il n'a généralement pas les ressources personnelles pour s'adapter au milieu et nécessite souvent des soins psychiatriques (Schrag, 1961, cité dans Vacheret & Lemire, 2007).

Chantraine (2004), aussi cité dans Vacheret et Lemire (2007), a pour sa part réalisé une typologie à partir de récits de vie de détenus dans des maisons d'arrêt françaises. Il met l'accent sur les formes d'adaptation et les positions occupées par le détenu. Le *stratège* participe à la régulation sociale de la prison par son influence et le rôle d'intermédiaire qu'il joue entre les détenus et l'administration carcérale. Le *tacticien* cherche, autant dans ses rapports au personnel qu'aux codétenus, à tirer le plus d'avantages personnels possible. Quant au *soumis,* il adopte une position d'obéissance face au personnel. Non intégré, ni reconnu par les codétenus, il subit leur domination et passe à côté des privilèges les plus simples à obtenir.

Cet article se fonde sur les observations antérieures, à l'effet que les personnes avec une DI sont « qualifiées » par le personnel carcéral. Le traitement et l'analyse des données ont consisté à vérifier dans quelle mesure ces perceptions du personnel pouvaient être organisées en termes de profils distincts, à l'exemple des typologies déjà présentées dans des études sur des populations carcérales.

Méthodologie

La cueillette de données a été réalisée dans trois centres de détention de l'Île de Montréal, dans le cadre d'un projet de recherche sur les trajectoires pénales d'hommes et de femmes considérés comme ayant une DI. Ces établissements accueillent des prévenus ou des détenus incarcérés pour des infractions au *Code criminel*, aux lois provinciales, ou aux règlements municipaux, qui ne peuvent donner lieu qu'à des condamnations maximales de deux ans moins un jour. Les données portent sur les dossiers carcéraux de 41 personnes, dont 30 hommes et 11 femmes, considérées par les agents correctionnels comme ayant une

1 "staff had deeply ambivalent feelings toward this difficult group of prisoners. New admissions were variously described as "dull, smelly and insignificant," "a complete no-hoper," "of no value to society whatsoever," and "(having) all the attributes of a recidivist ». Traduction libre.

DI, formellement diagnostiquée (21 dossiers) ou présumée (20 dossiers). Ces dossiers ont pu être consultés suite à l'obtention d'un Certificat de conformité éthique du Comité de la recherche conjoint destiné aux Centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement, de l'autorisation d'accès aux données nominatives de la Commission d'accès à l'information du Québec et de l'approbation finale de la Direction générale des services correctionnels du Québec.

Les différents documents contenus dans les dossiers concernent les antécédents personnels et judiciaires de la personne, les informations liées à sa détention courante, son état de santé. Le corpus est formé exclusivement des documents rédigés en détention par le personnel, c'est-à-dire les agents des services correctionnels, le personnel de santé, les agents de probation et les conseillers en milieu carcéral. Ces documents comprennent : les notes chronologiques, les manquements disciplinaires, la comparution devant la Commission québécoise des libérations conditionnelles, le suivi lié aux programmes de réinsertion, les évaluations faites par les agents de probation (examens sommaires et pour les peines de plus de six mois, Inventaires du niveau de service et de gestion de cas (LS/CMI), les requêtes des détenus à l'intention du personnel des services correctionnels, le dossier médical. Les données recueillies ont été catégorisées à partir des thèmes suivants: rapports aux codétenus ; rapports au personnel des services correctionnels ; implication dans les programmes et activités ; attitudes et comportements en détention ; recommandations et pistes d'intervention. Les informations recueillies peuvent être de l'ordre du commentaire ou des faits reliés au suivi médical, aux manquements disciplinaires, aux diagnostics en détention, aux mouvements entre les secteurs de détention et aux transferts d'établissements. Comme la cueillette de données a donné lieu à de longues heures de présence dans le milieu, les notes de terrain des deux membres de l'équipe affectés à cette tâche constituent une autre source de données. Ces notes correspondent à des références orales ou à des observations permettant de valider et d'enrichir le matériel.

La méthode d'analyse reprend sensiblement l'approche typologique présentée par Schnapper (2005). Suite à la première étape, celle de l'appropriation du matériel et de l'identification de profils préliminaires, il a semblé que les perceptions du personnel carcéral vis-à-vis des personnes ayant une DI se polarisaient autour de quatre profils. À la seconde étape, une fouille du corpus, effectuée à l'aide d'un logiciel de traitement de données qualitatives (QSR Nvivo7), a été effectuée, afin de saisir systématiquement les désignations attribuées par le personnel carcéral aux personnes de l'étude. Cette fouille par mot clé a été réalisée autour du verbe *être* à la troisième personne du singulier (Ex. : Il/La personne/M/Mme/La personne incarcérée/Le/La détenu/e *est*). À la troisième étape, les désignations ont été réparties entre les quatre profils préliminaires. Il s'est alors avéré que la typologie répondait aux critères attendus d'exhaustivité et d'exclusion mutuelle. D'une part, toutes les désignations s'inscrivaient dans les univers de significations évoqués par les profils, l'absence de désignations résiduelles indiquant que les quatre profils suffisaient à couvrir l'ensemble des perceptions. D'autre part, chaque désignation ne pouvait être attribuée qu'à un seul profil, à une seule exception près, l'attribut « impulsif » se retrouvant à la fois dans le profil de l'« énervant » et du « dangereux ». À la quatrième étape, l'ensemble du corpus ainsi que les notes de terrain ont permis d'élaborer une brève description de chacun des profils.

Résultats

Les profils

Quatre profils rendent compte des perceptions du personnel carcéral à l'égard d'hommes ou de femmes considérés comme ayant une DI. Deux des désignations retenues pour « nommer » les profils proviennent directement d'expressions orales utilisées par des agents correctionnels. En effet, il arrive que ces derniers parlent de certains détenus avec une DI en termes de « pensionnaire » ou de « dangereux ». Les profils du « vulnérable » et de l'« énervant » ont été nommés par l'équipe de recherche.

Le vulnérable. Rapidement identifié par le personnel de détention comme ayant d'importantes limites personnelles, les comportements et les interactions du « vulnérable » sont marqués par ses fragilités

(Encadré 1). Souvent malmené par les autres détenus, l'intégration du « vulnérable » dans les secteurs généraux est difficile. Il est souvent déplacé vers les secteurs de protection ou à l'infirmerie. Sa compréhension limitée l'exclut d'emblée des programmes de réinsertion offerts en détention. On écrira alors qu'il ne répond pas aux critères d'inscription. Pour le personnel de détention, ce type de personne correspond au « vrai DI ».

Le pensionnaire. Le « pensionnaire » fonctionne bien en milieu carcéral. Le personnel le décrira comme un individu *low profile,* qui écoute et respecte les règles ; il est poli et coopératif. (Encadré 2). On rapporte que le « pensionnaire » affirme lui-même que la détention lui convient, qu'il aime exécuter des tâches et « faire son temps » tranquillement. Il se soumet parfaitement aux règles du secteur général et recherche des lieux bien encadrés. Il démontre, cependant, peu d'intérêt à participer aux programmes offerts en détention. Le bon fonctionnement du « pensionnaire » démontre à quel point il est « adapté » au milieu carcéral : il s'agit d'un « bon client ».

L'énervant. L'« énervant » multiplie les demandes et irrite tant les membres du personnel que les autres détenus. Turbulent et provocateur (*baveux),* il agit impulsivement et ne semble pas prévoir les conséquences de ses actes (Encadré 3). Il se retrouve constamment en situation de conflit. Certains de ses comportements, comme de voler dans les cellules de ses codétenus (*rat de cellule*) ou de les dénoncer (*stool*), lui attirent des ennuis avec ses pairs. Il fait l'objet d'un grand nombre de changements de secteur et fait souvent face à des mesures disciplinaires. Étant donné son constant besoin d'attention, il est considéré comme extrêmement lourd à gérer. Souvent qualifié de manipulateur, on lui attribue peu de crédibilité et un faible potentiel de dangerosité.

Le dangereux. Agressif, impulsif et imprévisible, le « dangereux » enchaîne les épisodes de violence au cours desquels il s'en prend aussi bien aux objets qu'aux personnes. Peu d'indices laisseraient présager du déclenchement de ses *acting out.* (Encadré 4). Il est craint tant par le personnel que par les autres détenus. Le « dangereux » se retrouve souvent en isolement,

Encadré 1 : Attributs du « vulnérable »

- BIZARRE
- BOUC ÉMISSAIRE
- CANDIDE
- DÉMUNI
- DÉPENDANT
- ENFANTIN
- FRAGILE
- IMMATURE
- INAPTE
- INCAPABLE
- INCONSCIENT
- INFANTILE
- INFLUENÇABLE
- ISOLÉ
- LENT
- MANIPULABLE
- MARGINALISÉ
- NAÏF
- NÉGLIGÉ
- PAS ADAPTÉ
- PAUVRE MISÉRABLE
- PEU AUTONOME
- PEU DÉBROUILLARD
- PEU RÉALISTE
- REJETÉ
- RETARDÉ
- SIMPLE D'ESPRIT
- SUGGESTIBLE
- VICTIME

Encadré 2 : Attributs du « pensionnaire »

- CALME
- CAPABLE
- COLLABORANT
- CONFORMISTE
- CONSCIENT
- COURTOIS
- DISCRET
- LUCIDE
- OBSERVATEUR
- PAS MÉCHANT
- POLI
- RESPECTUEUX
- RESPONSABLE
- SOURIANT
- SYMPATHIQUE
- TRANQUILLE
- TRAVAILLEUR

Encadré 3 : Attributs de l'« énervant »

- ACCAPARANT
- ARROGANT
- BAVEUX
- CONTRÔLANT
- HARCELANT
- IMPULSIF
- IRRESPECTUEUX
- IRRESPONSABLE
- MANIPULATEUR
- MENTEUR
- OPPORTUNISTE
- PAS INTÉRESSÉ
- PEU FIABLE
- RAT DE CELLULE
- STOOL
- TURBULENT

Encadré 4 : Attributs du « dangereux »

- AGRESSIF
- EXPLOSIF
- GRAND ET COSTAUD
- IMPRÉVISIBLE
- IMPULSIF
- INTIMIDANT
- IRRITABLE
- OPPOSANT
- VIOLENT

parfois sous contention, et passe continuellement devant le comité disciplinaire (bris de matériels, violence, menaces, etc.). Selon des membres du personnel, son état de frustration permanent, dû à l'incompréhension de son environnement social (codes implicites et explicites), expliquerait ses comportements violents.

Les profils et les dispositions pénales

Le tableau 1 propose une série d'associations entre les profils et les dispositions pénales, soit le secteur de classement et la participation aux programmes de réinsertion sociale. Ces associations se fondent sur le type de rapports à la prison et aux codétenus propre à chaque profil. On remarque ainsi que chez le « vulnérable » et le « dangereux », le secteur dans lequel se trouve le détenu a une influence directe sur ses possibilités d'accès aux programmes. Pour le « pensionnaire » et l' « énervant », c'est plutôt le type de rapports à l'institution et aux pairs qui expliquerait la non participation aux programmes.

Discussion

Les quatre profils de détenus considérés comme ayant une DI présentés plus haut indiquent que pour le personnel carcéral, ces détenus ne présentent pas un groupe homogène. Leurs perceptions sont suffisamment explicitées pour pouvoir être reconstituées en termes de profils. Cependant, ces profils ne se retrouvent pas à l'état pur et la méthode typologique ne saurait servir à classer les personnes. Elle permet plutôt de simplifier et de clarifier le réel. Ainsi, dans un même dossier, on peut trouver des attributs associés à plus d'un profil, bien que pour chaque dossier il soit aussi possible de distinguer un profil dominant. Ces profils sont suffisamment robustes et constants pour être associés à des dispositions pénales. Par l'élaboration de la logique des relations abstraites, la méthode typologique propose ainsi une façon « de mieux comprendre les comportements et les discours observés », elle donne « une nouvelle intelligibilité aux interactions sociales » (Schnapper, 2005, p. 133).

Si on compare les profils les uns aux autres, on note certaines tendances. Ainsi, le profil du « vulnérable » est le plus documenté, au sens où il suscite un plus grand nombre d'attributs. Même si les quatre profils s'appliquent autant aux hommes qu'aux femmes, les femmes sont surtout associées aux profils « vulnérable » et « pensionnaire ». Par ailleurs, dans les perceptions du personnel carcéral, on reconnaît les traits de vulnérabilité et de dangerosité déjà évoqués dans les écrits antérieurs (Glaser & Deane, 1999; Petersilia, 1997). En lien avec les typologies de détenus déjà proposées, les caractéristiques du *Ding* de Schrag et du *Soumis* de Chantraine (marginalité, isolement, absence d'intégration, tendance à subir les règles et la domination des autres) se retrouvent dans les profils identifiés dans cette étude. Par certains de ses traits (impulsivité, imprévisibilité, usage

Tableau 1. Liens entre les profils et les dispositions pénales

Les profils	*Rapports à la prison*	*Rapports aux codétenus*	*Secteurs de classement*	*Participation aux programmes de réinsertion sociale*
Le « vulnérable »	Passif Dépendant	Malmené	Secteur de protection/ infirmerie	Ne répond pas aux critères d'inscription
Le « pensionnaire »	Soumis Discipliné	Limité Solitaire	Secteur général	Pas d'intérêt
L' « énervant »	Rebelle, Indisciplinable Irritant	Irritant Conflictuel Manipulateur	Changements fréquents	Comportements inadéquats
Le « dangereux »	Insoumis Incompréhension Redouté En réaction	Redouté Imprévisible	En isolement (parfois sous contention)	Se trouve dans un secteur non admissible

de la violence, propension à inspirer la méfiance, rejet en bloc du personnel et des programmes de réinsertion, l'*Outlaw* partage quelques caractéristiques du « dangereux ». Cependant, aucun de ces profils ne recoupe entièrement ceux identifiés chez les détenus avec une DI, pas plus qu'ils ne rendent compte de leur diversité.

L'étude a aussi permis de tracer des associations entre des profils de détenus avec une DI et des dispositions pénales. En l'absence de procédures systématiques d'évaluation des personnes pouvant présenter une DI ou de lignes directrices quant à leur orientation dans le système pénal, il se pourrait que les profils jouent un double rôle de suppléance, dans la gestion du risque, au cœur de la mission des services correctionnels (traitement collectif) et dans le traitement des personnes. Les profils auraient ainsi une fonction dans la prise de décision, qu'il s'agisse du classement/reclassement dans un secteur de la prison (général ou spécial, tel que l'infirmerie) ou de l'accès aux programmes de réinsertion sociale. Par ailleurs, on peut constater que, quel que soit le profil, les détenus avec une DI ne participent pas aux mesures destinées à la réadaptation et à la réinsertion, soit qu'ils ne se qualifient pas, soit qu'ils n'y voient pas d'intérêt, soit que leur secteur de détention les en exclut d'emblée. Cette observation ne fait que confirmer les conclusions de l'étude de Petersilia (1997) et du Rapport Kirby (Kirby & Keon, 2006).

Les données de cette étude permettent de conclure que les personnes avec une DI ne forment pas un groupe homogène aux yeux du personnel carcéral. Leurs perceptions s'organisent autour de quatre profils, profils qui ont vraisemblablement une influence sur la prise de décision relative au secteur dans lequel seront classées ou reclassées les personnes. Par conséquent, ces perceptions jouent un rôle déterminant dans l'expérience carcérale des personnes avec une DI. Cependant, bien que les expériences carcérales puissent être multiples, les perspectives de réinsertion demeurent sombres ou inexistantes pour l'ensemble des personnes détenues ayant une DI.

Remerciements

Ce projet de recherche a été réalisé grâce à l'ouverture et la collaboration de nombreux partenaires. Les auteurs tiennent à remercier les gestionnaires et les intervenants qui l'ont appuyé ou y ont participé : les services correctionnels du Québec (direction générale et direction de la

recherche) ; le réseau correctionnel de Montréal (direction générale et direction support, liaison et développement ; les trois établissements de détention de Montréal ; le CRDI Gabrielle-Major (direction générale, direction des services aux usagers et direction des services professionnels et de la qualité). Nos remerciements s'adressent aussi à Fanny Lemétayer pour sa contribution au manuscrit. La recherche *Nouvelle normativité sociale et déficience intellectuelle : les réponses du système pénal* a reçu une subvention du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC 2007-DI-121226/CÉRC-0035).

Références

Denkowski, G. C., et Denkowski, K. M. (1985). The mentally retarded offender in the state prison system. *Criminal Justice and Behavior, 12(1),* 55–70.

Endicott, O. R. (1991). *Personnes souffrant de déficience intellectuelle incarcérées pour des délits criminels: Examen de la documentation* (No. R-14). Ottawa: Service correctionnel du Canada, Direction de la recherche, Communications et développement organisationnel.

Glaser, W., et Deane, K. (1999). Normalisation in an abnormal world: A study of prisoners with an intellectual disability. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 43*(3), 338–356.

Kirby, J. L., et Keon, W. J. (2006). *Out of the shadows at last: Transforming mental health, mental illness and addiction services in Canada*. Ottawa: The Standing Senate.

Lindsay, W. R., Taylor, J. L., et Sturmey, P. (2004). *Offenders with developmental disabilities*. West Sussex: John Wiley et Sons, Ltd.

Petersilia, J. R. (1997). Unequal justice? Offenders with mental retardation in prison. *Corrections Management Quarterly, 1*(4), 36–43.

Schnapper, D. (2005). *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique*. Paris: Presses universitaires de France.

Vacheret, M., et Lemire, G. (2007). *Anatomie de la prison contemporaine (nouvelle édition)*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.